



# Ville de Vaujours

## DECISION MUNICIPALE

N°2018/088

Service scolaire  
SB/VK

**CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE d'UN PHOTOCOPIEUR TOSHIBA  
POUR L'ECOLE PAUL BERT**

Le Maire de Vaujours,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 donnant délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par les délibérations n° 2016/01-01 du 25 janvier 2016 et n° 2017/04-02 du 13 avril 2017;

**CONSIDERANT** la nécessité pour les écoles communales de posséder un photocopieur pour leurs besoins scolaires

### DECIDE

**Article 1 :** de souscrire un contrat de location et de maintenance auprès de la société UGAP, 1 Bld Archimède 77444 Marne la Vallée, pour un photocopieur E-STUDIO 3008A Noir et Blanc de marque TOSHIBA. Le contrat sera d'une durée de 3 ans et destiné à l'école élémentaire Paul Bert, 198 rue de Meaux.

**Article 2 :** La location trimestrielle est d'un montant de 162,5392€HT, soit 1950,47€HT pour une durée de 3 ans. Le montant TTC pour la durée de 3 ans est de 2340,56€; Le contrat de maintenance s'élève à 81,8208€HT par trimestre soit un montant de 981,85€ HT pour 3 ans. Le montant TTC est de 1178,22€.

**Article 3 :** Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Article 4 :** Le présent acte sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis pour être certifié exécutoire, conformément à l'article L.2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, communiqué à Monsieur le Trésorier principal de Livry-Gargan et à l'entreprise concernée.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-2018072018072018  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception par l'entreprise concernée : 30/07/2018

**Article 5:** Le présent acte fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Vaujours, le 11 juillet 2018

Le Maire,



*[Signature]*

Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand Paris-Grand Est





<b>Devis n° 35469207 du 09 juillet 2018</b>	
Edité le 09 juillet 2018	
Validité du 09 juillet 2018 au 13 août 2018	
Vos références du 9 juillet 2018	Page 2 sur 2

Code client UGAP : 93074060

Poste	Référence Descriptif	Qté	Prix Brut Unitaire HT	Montant Brut HT	Remise en %	Montant Net HT	Taux TVA	Total TTC
50	<b>1 884 951</b> Meuble Pour G-H-I-J-S-T-U-V-W -Ref Constr : MH-5005 Couvert par la maintenance <b>Délai prévisionnel de livraison : 6 semaine(s)</b>	1						
60	<b>5 308 965</b> Reprise des matériels Toshiba <b>Caractéristiques</b> Modèle MFP TOSHIBA Numéro de série CEED10872 E-STUDIO3008A MFP Volet 2	1						
80	<b>847 471</b> Location trimestrielle	12	<b>162,5392</b>	<b>1 950,47</b>		<b>1 950,47</b>	<b>20,00</b>	<b>2 340,56</b>
90	<b>847 472</b> Maintenance trimestrielle <b>Caractéristiques</b> Type copie Noir & Blanc Période d'intervention 8h-18h lundi au vendredi hjf Délai d'intervention intervention sous 8 heures Nombre de copies 30000 Cout copie vente 0,00273 Cout copie supplém. vente 0,00273	12	<b>81,8208</b>	<b>981,85</b>		<b>981,85</b>	<b>20,00</b>	<b>1 178,22</b>

<b>Taux TVA</b>	<b>Total Brut HT</b>	<b>Total Net HT</b>	<b>Total TVA</b>	<b>Total TTC</b>
20,00	2 932,32	2 932,32	586,46	3 518,78

<b>Total Brut HT</b>	<b>Total Remise HT</b>	<b>Total Net HT</b>	<b>Total TVA</b>	<b>Total TTC</b>
2 932,32		2 932,32	586,46	3 518,78

**IMPORTANT:** Les conditions générales de vente sont disponibles sur notre site [ugap.fr](http://ugap.fr)

■ **Connectez-vous, dès à présent, sur [ugap.fr](http://ugap.fr) afin de consulter nos offres, réaliser vos devis et vos commandes, consulter les conditions de SAV et télécharger vos factures**

■ **Nouveauté : Accédez au suivi des dates prévisionnelles de livraison de vos commandes.**

Bon pour accord  
le 11 juillet 2018.

de Flavie,



Christophe BAÏLLY  
Vice Président Grand Paris/Grand Est.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20180730-18-088-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018